

1968

Abandon du Collège de Gibraltar — (19-III-1872)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Abandon du Collège de Gibraltar. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1872 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

ABANDON DU COLLÈGE DE GIBRALTAR

(19-III-1872)

SOMMAIRE — *Motivation de l'abandon du Collège de Saint-Bernard à Gibraltar. — Espoirs déçus d'avoir des élèves espagnols par suite de la suppression des Ordres religieux.*

Ainsi qu'il a été dit au Décret d'acceptation de l'Etablissement de Gibraltar ⁽¹⁾, la Maison-Mère n'avait entrepris cette oeuvre, qui se présentait alors d'une manière opportune, pour remplacer celle de Santarém, qu'à titre d'essai, et en conservant toujours la faculté de se désister, si le collège ne réalisait pas les espérances qu'il faisait concevoir, soit pour son développement, soit au point de vue du recrutement des vocations. Cette réserve avait même été expressément formulée par le T. R. Père, dans la lettre d'acceptation écrite par lui à Mgr Scandella, vicaire apostolique de Gibraltar, pour le cas, notamment, où l'oeuvre resterait relativement trop restreinte, eu égard au personnel qu'elle pourrait demander pour sa direction.

Ce que l'on avait craint s'est en effet réalisé. D'après les lettres du P. Eigenmann, le nombre des élèves, déjà peu considérable par le passé, s'est encore diminué cette année, et il y a peu d'espoir qu'il puisse jamais se développer. La population même de Gibraltar, peu nombreuse et en grande partie formée de militaires, ne peut offrir beaucoup d'éléments pour un collège. On avait pensé, d'après les espérances données par Mgr Scandella, avoir un bon nombre d'enfants de l'Espagne, par suite de la suppression en ce pays des ordres religieux et de leurs

(1) Vid. document du 11-VIII-1870.

maisons d'éducation. Mais après avoir détruit les Instituts religieux et leur avoir enlevé la liberté de fonder de nouveaux établissements, le Gouvernement espagnol s'empessa de la donner à tous les autres citoyens. À la suite de ces nouvelles lois sur la liberté d'enseignement, il s'est élevé de tous côtés de nouvelles institutions qui se disputent les élèves, et ainsi s'est trouvé à peu près tarie la source sur laquelle on avait surtout compté pour le collège de St. Bernard.

Dans ce nouvel état de choses, l'oeuvre de Gibraltar ne réunissait plus les conditions auxquelles nous l'avions acceptée, et le Conseil général, dans sa séance du 23 octobre 1871, émit dès lors l'avis de l'abandonner au moment opportun.

Mgr Scandella comprit parfaitement lui-même les motifs de cette décision, qui était d'ailleurs autant dans son intérêt que dans le nôtre; et il fut convenu entre Sa Grandeur et le P. Eigenmann, chargé par le T. R. Père de traiter en son nom cette affaire, que nos Pères quitteraient à Pâques, cette année. Le T. R. Père a décidé en conséquence, par Décret du 19 mars dernier, l'abandon du collège de Gibraltar et la suppression de la Communauté fondée en 1870 pour la direction de cet établissement.

BGCSSp. — 1870-1872 (VIII), p. 739-740.